

ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya De Sétif

Daïra De Amoucha

Commune De Amoucha

N° :/2026

MONSIEUR : LE PRESIDENT DE L'APC

A monsieur :

AIDALI Rabah

**Vente en gros de viande et boucherie
Cité 211 logement commune Bir Gbalo
Wilaya de Bouira**

Mise en demeure n° :01

- Sur la base de l'avis d'attribution provisoire annoncée dans les quotidiens national KAWALIS en date de : 08/01/2026 et l'Algérie Aujourd'hui en date de : 15/01/2026 et BOMOP et presse électronique agréée, relative à l'opération suivante : **Approvisionnement des restaurants scolaires en denrées alimentaires au cours de l'année 2026 LOT n° 01 : Viandes rouges et blanches.**
- Sur la base du rapport daté du : 18/01/2026 à la personne responsable de la gestion des cantines scolaires, au bureau de préservation de la santé de la commune et au vétérinaire de la branche agriculture du département.

Compte tenu de votre non-engagement envers la commune de amoucha à mettre en œuvre les services conformément au cahier des charge et conditions et du non-respect des instructions relatives au cahier des charges spéciales concernant l'approvisionnement des restaurants scolaires en denrées alimentaires au cours de l'année 2026 LOT n° 01 : Viandes rouges et blanches, j'ai le regret de transmettre un Mise en demeure n° :01, Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la commune de amoucha procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.